

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11517**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Arts, Lettres, Langues Mention : Langues et cultures étrangères Spécialité : Études Germaniques et Slaves

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Chancelier des universités, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qui détermine et développe les méthodes de Recherche, de recueil et d'analyse de données dans les domaines spécifiques suivants: arts et littératures, civilisations ou linguistique germaniques ou slaves.

Il interprète les données recueillies et formalise les résultats obtenus.

Il établit des notes de synthèse sur des questions variées, à partir de documents de nature et de type divers.

Il peut être amené à concevoir des bibliographies théoriques et pratiques sur des points précis à partir d'outils adaptés notamment dans le domaine des « nouvelles technologies ».

Il peut également être en charge de la conception et la production de textes de qualité en français-allemand / allemand-français ou français-russe / russe-français, sous forme de rédaction, de traduction, et en assurer la diffusion (textes administratifs, légaux, littéraires, journalistiques, textes de vulgarisation scientifique).

Compétences linguistiques :

- maîtriser la langue et la culture françaises,
- maîtriser la langue et la culture des pays germaniques ou slaves,
- maîtriser une troisième voire d'une quatrième langue, permettant une spécialisation tant théorique que pratique en traduction et interprétation,
- traduire des supports de nature variée.

Compétences de communication :

- communiquer efficacement en allemand ou russe comme en français devant des publics de spécialistes ou de non-spécialistes et ce de façon claire et non ambiguë.

Compétences en recherche :

- concevoir et mettre en pratique un processus de recherche original, ce qui implique à la fois à élaborer une problématique, à analyser le domaine de recherche choisi et à réfléchir de façon critique par rapport à sa propre démarche scientifique,
- appliquer les méthodes de recherche spécifiques aux différents champs (arts et littératures, linguistique, civilisations),
- effectuer des méthodes de recherche bibliographique et/ou d'enquête de terrain, maîtriser les outils documentaires adéquats (bibliographies, moteurs de recherche, bases de données, élaborer des questionnaires, archives, etc.),
- appliquer la méthodologie scientifique nécessaire à la dissémination du savoir,
- communiquer les conclusions dans les différents travaux ainsi que les raisonnements qui sous-tendent ces travaux de façon claire à des publics de spécialistes et de non spécialiste en allemand ou russe et en français,
- maîtriser des outils documentaires adéquats (bibliographies, moteurs de recherche, bases de données, élaboration de questionnaires, archives, etc.), exploiter scientifiquement des sources en respectant les normes de rédaction et de référencement en vigueur dans les champs de recherche.

Compétences technologiques :

- utiliser les outils informatiques standards et les logiciels spécifiques dans la perspective de la recherche et l'élaboration de projets.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

En France ou à l'étranger (notamment dans tout pays anglophone), secteur des métiers de la culture, de la communication, de l'édition, des relations publiques, des médias, des relations internationales, du tourisme, de la médiation interculturelle, du consulting, de la documentation, de la traduction, des métiers du livre et de la presse de l'enseignement.

- métiers de la recherche
- interprète

-traducteur
-journaliste spécialisé
-rédacteur

Sous réserve de réussite aux concours de recrutement correspondants : Maître de conférences- Professeur certifié ou agrégé- Professeur des écoles

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

E1108 : Traduction, interprétariat

E1105 : Coordination d'édition

E1106 : Journalisme et information média

K2107 : Enseignement général du second degré

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

Accès au Master 1 : Licence LLCE avec majeure en allemand. Sur dossier, Licence LEA (allemand obligatoire parmi les langues étudiées).
Accès au Master 2 : Master 1 correspondant ou équivalent

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département,
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE,
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE.

Descriptif des composantes de la certification :

La formation est organisée sur deux années universitaires à plein temps.

Études germaniques

Semestre 7

- UE 140 : Méthodologie 1 (18 ECTS - 50h)
- UE 141 : Séminaire 1 (3 ECTS - 25h)
- UE 142 : Traduction 1 (3 ECTS - 25h)
- UE 143 : Outil informatique appliqué à l'allemand 1 (3 ECTS - 25h)
- UE 144 : Options (3 ECTS - 25h)

Semestre 8

- UE 240 : Travail de recherche (12 ECTS)
- UE 241 : Traduction 2 (3 ECTS - 25h)
- UE 242 : Séminaire 2 (6 ECTS - 25h)
- UE 243 : Séminaire 3 (3 ECTS - 25h)
- UE 244 : Communication écrite et orale (3 ECTS - 25h)
- UE 245 : Options (3 ECTS - 25h)

Semestre 9

- UE 350 : Méthodologie (18 ECTS - 50h)
- UE 351 : Traduction 3 (3 ECTS - 25h)
- UE 352 : Séminaire 4 (3 ECTS - 25h)
- UE 353 : Outil informatique appliqué à l'allemand 2 (3 ECTS - 25h)
- UE 354 : Options (3 ECTS - 25h)

Semestre 10

- UE 450 : Mémoire de recherche (27 ECTS)
- UE 140 : Traduction 4 (3 ECTS - 25h)

Études slaves

Semestre 7

- UE 140 : Méthodologie 1 (18 ECTS - 50h)
- UE 141 : Séminaire 1 (3 ECTS - 25h)
- UE 142 : Séminaire 2 (3 ECTS - 25h)
- UE 143 : Outil informatique appliqué aux études slaves 1 (3 ECTS - 25h)
- UE 144 : Options (3 ECTS - 25h)

Semestre 8

- UE 240 : Travail de recherche (12 ECTS)

UE 241 : Traduction commentée (6 ECTS - 25h)
 UE 242 : Séminaire 3 (3 ECTS - 25h)
 UE 243 : Séminaire 4 (3 ECTS - 25h)
 UE 244 : Pratique de la communication écrite et orale (3 ECTS - 25h)
 UE 245 : Options (3 ECTS - 25h)

Semestre 9

UE 350 : Méthodologie (18 ECTS - 50h)
 UE 351 : Traduction (6 ECTS - 25h)
 UE 352 : Outil informatique appliqué aux études slaves 2 (3 ECTS - 25h)
 UE 353 : Options (3 ECTS - 25h)

Semestre 10

UE 450 : Mémoire de recherche (27 ECTS)
 UE 140 : Journées d'études (3 ECTS - 25h)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de Master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université de Toulouse II - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II - Le Mirail

5 allées Antonio Machado

31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse II - Le Mirail / UFR Langues, Littératures et Civilisations étrangères / Département Langues étrangères

Historique de la certification :